

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-006



L'an deux mille vingt-quatre
Le trente janvier à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 24 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 32

Votes 36

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTE / EXCUSEE :

Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Anne RIBERON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

**COMMANDE
PUBLIQUE**

Marché relatif à la
maîtrise d'œuvre pour
la requalification de
l'Avenue de Verdun à
Mornant

Autorisation de
signature du marché
au Président

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux
Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-
5 II, L. 1414-2, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2124-3 3°,
R. 2161-12 et R. 2161-20 est des autres textes applicables,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2020-053 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020
portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2024,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une consultation
concernant la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Avenue de Verdun
Phase 2 à Mornant.

Le Maître d'œuvre aura pour mission complète composée des éléments suivants :

- Etudes préliminaires : réappropriation des premières études
- Avant-Projet
- Etude de Projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Etude d'exécution
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance pour les opérations de réception

- Mission complémentaire : ordonnancement, pilotage et coordination du chantier.

Ce marché est divisé en tranches :

- Tranche ferme (bleue) : Etudes préliminaires et AVP périmètre complet (bleu+ jaune) – PRO à AOR + OPC périmètre bleu
- Tranche optionnelle (jaune) : missions PRO à AOR + OPC périmètre jaune.

(cf. plan joint en annexe)

Le marché est passé selon la procédure formalisée avec négociation, permettant au pouvoir adjudicateur de négocier les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations.

La consultation se déroule ainsi en deux phases :

- Phase 1 relative à la sélection de trois candidatures à partir des critères suivants :
Qualité et pertinence de la lettre de motivation (50%)
Qualité de l'équipe (50%)
- Phase 2 relative à la sélection des offres des candidats retenus à l'issue de la phase 1 à partir des critères suivants :
Valeur technique (70%)
Prix (30%)

Après analyse des offres remises par les 3 soumissionnaires, la CAO du 29 janvier 2024 a classé les offres et choisi l'offre du groupement BC INGENIERIE – BIG BANG – MOBISIM comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 195 160 € HT.

Le marché comporte les tranches suivantes :

- Tranche ferme : Tranche ferme -Etudes préliminaires et AVP périmètre complet - PRO à AOR + OPC périmètre 1 pour un forfait provisoire de 159 174.40 € HT.
- Tranche optionnelle : Tranche optionnelle 1 : Missions PRO à AOR + OPC périmètre 2 pour un forfait provisoire de 35 985.60 € HT.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 1.6.FEV.2024

Notifié ou publié

le 1.6.FEV.2024

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

AUTORISE Monsieur le Président ou la personne habilitée à signer le marché n° 2023-12 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Avenue de Verdun à Mornant,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 6 FEVRIER 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER



Mornant
Requalification avenue de Verdun
Phase 2

- Emprise TF
14 500m²
- Emprise TC 1
6 000m²

